



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R76-2026-281

PUBLIÉ LE 1 JUILLET 2026

Sommaire

SGAR Occitanie /

R76-2026-07-01-00004 - Arrêté portant délégation de signature à
M. MERLE, DRFIP (3 pages)

Page 3

SGAR Occitanie

R76-2026-07-01-00004

Arrêté portant délégation de signature à M.
MERLE, DRFIP

**Arrêté portant délégation de signature des actes relevant
du pouvoir adjudicateur à M. Philippe MERLE, administrateur de l'État,
directeur régional des finances publiques d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne**

**Le préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°2010-687 du 24 juin 2010;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable public ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2022-491 du 6 avril 2022 relatif aux emplois de préfet et de sous-préfet ;

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration des administrateurs de l'État ;

Vu le décret en conseil des ministres du 27 mai 2026 portant nomination de M. Fabrice RIGOLET-ROZE, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;

Vu le décret du 4 juin 2026 portant nomination de M. Philippe MERLE, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur régional des finances publiques de la région Occitanie et du département de la Haute-Garonne, avec une date d'installation fixée au 1^{er} juillet 2026 ;

Vu l'arrêté de la Première ministre et du ministère de l'Intérieur et des outre-mer du 20 octobre 2023 portant nomination de M. Frédéric VISEUR, secrétaire général pour les affaires régionales auprès du préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2026 portant délégation de signature des actes relevant du pouvoir adjudicateur à M. Hugues PERRIN, administrateur de l'État, directeur régional des finances publiques d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales,

ARRÊTE

Art. 1 – Délégation est donnée à M. Philippe MERLE, administrateur de l'État, directeur régional des finances publiques d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne, à l'effet de signer, dans la mesure où ils relèvent de ses attributions, les actes relevant du pouvoir adjudicateur, à l'exception de ceux portant engagement, liquidation et ordonnancement au sens du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

1° tout acte se rapportant au fonctionnement ou à l'équipement de la direction régionale des finances publiques d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne ;

2° tout acte en matière de pouvoir adjudicateur se rapportant à l'un des programmes suivants :

- a) 156 « gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local »,
- b) 218 « conduite et pilotage des politiques économique et financière »,
- c) 723 « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat »,
- d) les opérations se rapportant aux titres 2, 3, et 5 des programmes précités et sur le compte de commerce n°907 - « opérations commerciales des domaines ».

Art. 2 – Dans le cadre de ses attributions et compétences visées à l'article 1, M. Philippe MERLE, administrateur d'État, directeur régional des finances publiques d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne, peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature aux agents placés sous sa responsabilité, à l'effet de signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation.

L'arrêté portant subdélégation pris au titre du présent article sera présenté au visa préalable du préfet de région. Il définira à cet effet, par décision prise en son nom, la liste de ses collaborateurs habilités à signer les actes, à sa place. Cette décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture et visera le présent arrêté.

Art. 3 – Les décisions ainsi que tous les actes et correspondances qui sont signés en application d'une délégation accordée par le présent arrêté devront mentionner :

1 – dans le cas d'une signature exercée par délégation au directeur régional des finances publiques d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne :

Pour le préfet de la région Occitanie et par délégation
Le directeur régional des finances publiques d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne
(suivi du prénom et du nom du délégataire)

2 – dans le cas d'une signature subdélégée par le directeur régional des finances publiques d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne :
Pour le préfet de la région Occitanie et par subdélégation

(suivi du prénom et du nom du subdélégué)

Art. 4 – Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du 29 juin 2026 portant délégation de signature des actes relevant du pouvoir adjudicateur à M. Hugues PERRIN, administrateur de l'État, directeur régional des finances publiques d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne.

Art. 5 – Le présent arrêté entrera en vigueur à compter du 1er juillet 2026.

Art. 6 – Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des finances publiques d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

Fait à Toulouse, le 1^{er} juillet 2026


Fabrice RIGOLET-ROZE